

**RAPPEL DES TEXTES OFFICIELS** NOR: MENE1120474C Circulaire n° 2011-118 du 27-7-2011

Ce que nous en avons retenu :

- l'accompagnement personnalisé s'adresse à **TOUS** les élèves, il est intégré dans l'emploi du temps.
- tous les professeurs peuvent y participer.
- il renforce la liaison CM2/6ème.
- les deux heures hebdomadaires peuvent être traitées conjointement ou séparément, l'une ou l'autre peuvent être annualisées.
- l'AP s'appuie sur les programmes et sur les compétences du palier 2.
- il est assuré par un professeur de 6ème, un professeur des écoles ou un enseignant spécialisé.
- il propose un travail sur les compétences de base et des travaux pluridisciplinaires visant à améliorer l'expression écrite et orale en s'appuyant notamment sur l'utilisation des TICE.
- il a pour objectif d'assurer une meilleure maîtrise des compétences, d'approfondir des connaissances, de renforcer la culture générale et l'autonomie. Il peut se composer : d'une remise à niveau (compétences palier 2: Mathématiques et Français), d'une aide aux apprentissages des compétences abordées en 6ème, d'activités favorisant l'acquisition de méthodes de travail.
- il est mis en œuvre par l'équipe pédagogique sous la responsabilité du chef d'établissement et validé par le conseil pédagogique et peut être coordonné par un professeur de l'équipe qui assure aussi la cohérence des aides apportées aux élèves.
- l'organisation de groupes en barrette sur plusieurs classes de 6ème est à privilégier; les groupes peuvent évoluer en fonction des progrès réalisés et des besoins afin de mieux personnaliser l'accompagnement des élèves.

## 1-ORGANISATION

- Aménagement de l'emploi du temps : alignement d'une heure en barrette pour toutes les classes de 6ème.
- Réalisation par l'équipe pédagogique d'une grille de compétences à travailler en priorité durant l'année.
- Modalités : toutes les trois séances, trois ou quatre élèves désignés par les professeurs travaillent une ou deux compétences clairement identifiées.
- Coordination : un professeur référent assure la collecte des noms des élèves concernés par l'AP et est en charge de prévenir les élèves et la vie scolaire au moins une semaine avant le changement de groupe.
- Enseignement : tous les professeurs sont susceptibles d'intervenir ainsi que des professeurs des écoles pour certaines compétences
- Evaluation : à l'issue de la troisième séance, l'élève est évalué. Si la compétence n'est pas acquise l'élève sera intégré à un autre groupe pour retravailler plus tard dans l'année, cette même compétence, avec d'autres supports. Les professeurs complètent une grille d'évaluation par élève et précisent au cas où les mesures envisagées.
- D'autres modalités de mise en place d'accompagnement des élèves peuvent être appliquées :
  - Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)
  - Accompagnement éducatif et aide au devoir
  - PAI (Projet d'Accueil Individualisé) pour les élèves à spécificités (dyslexie, handicap, maladie...)
  - Cellule de veille
- Dans le cadre du conseil école-collège, des temps de travail CM2/6<sup>ème</sup> associeront des enseignants des écoles et du collège.

## 2-DIAGNOSTIC

### Travaux envisagés avant l'entrée en 6ème :

- Intervention professeur de collège en Primaire (ex ateliers lecture/ écriture; rallye math...)
- Commission de liaison de préférence en présence des enseignants susceptibles d'assurer l'AP.

Grille de prise de notes (voir document annexe) soumise en amont aux personnes présentes lors de la commission afin de faciliter les échanges.

### A la rentrée:

- Etude des compétences acquises ou non acquises signalées dans le palier 2 et analyse précise des pourcentages de réussite.
- Possible organisation d'un devoir commun à l'entrée en 6ème permettant de préciser les acquis.

## 3-COMMUNICATION

- **avec l'ensemble de l'équipe pédagogique** : grilles de compétences et listes consultables en salle des professeurs.
- **avec les parents** : bilan lors des rencontres parents/professeurs.
- **avec les élèves** : les prévenir à l'avance qu'ils seront concernés par l'AP afin de travailler telle ou telle compétence sur une durée de trois séances, qu'ils seront évalués et que des mesures pourront être envisagées pour retravailler ces mêmes compétences si elles ne sont pas acquises.
- **avec la vie scolaire** : pour gérer la présence des élèves.

## 4-EXEMPLES DE PRATIQUES

*Ces exemples sont disponibles dans le document Annexe.*

- Exemple collège d'Épinac (fiche de suivi CM2/6<sup>ème</sup>, exemple d'activités)
- AP 6<sup>ème</sup> Transversal Doc-Math-SVT-Techno - Formation AP
- AP 6<sup>ème</sup> Transversal HG-ECJS-EPS - Formation AP
- S'adapter à l'environnement du collège - Alexandre Juteau
- Atelier approfondissement recherche documentaire - Collège La Clayette
- Atelier remédiation - Collège La Clayette
- Exemple activité AP en 6<sup>ème</sup> - Collège Villeneuve l'Archevêque
- Projet jardin - Collège La Croix Menée Le Creusot

## 5-RESSOURCES EN LIGNE

- « L'évaluation par compétences » conférence et documents supports, Claire Bourguignon, DIJON, septembre 2011 <http://www.cndp.fr/crdp-dijon/Conference-L-evaluation-des.html>
- Fiches ressources sur Eduscol <http://eduscol.education.fr/pid26550/ressources-pour-l-accompagnement-personnalise-en-sixieme.html>